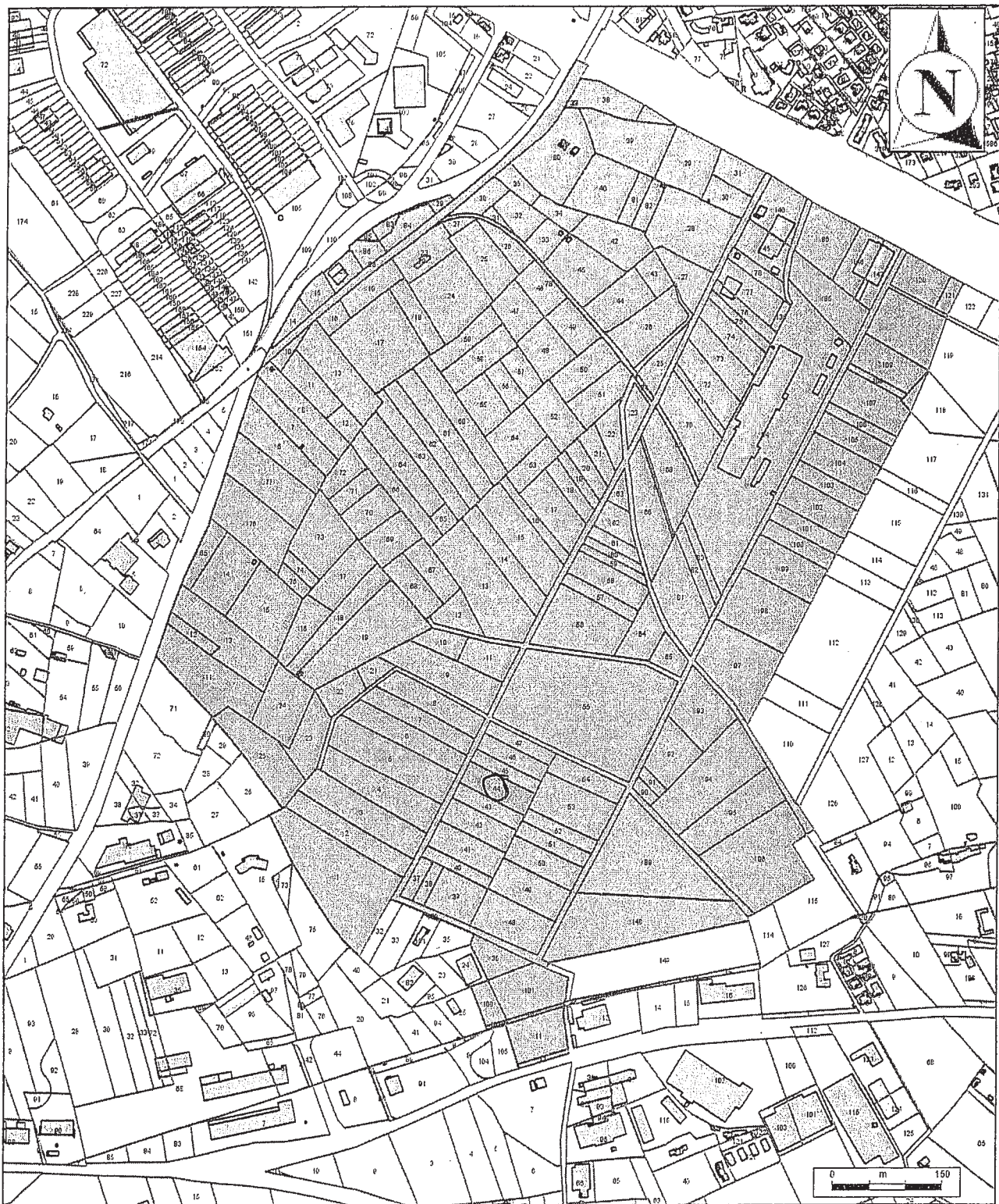


Zone de titre éditable



Sélectionner le © : DGI ©, PCI Vecteur, 2007 - DGI ©, MAJIC II, 2007 - BD CARTHAGE® v.3, IGN ©, Par

Echelle d'impression : 1/8000

Date : 23/6/2010



DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

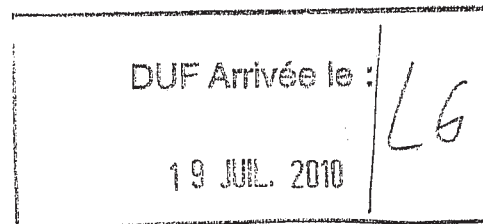
TRESORERIE GENERALE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
TRESORERIE GENERALE DES BOUCHES-DU-RHONE
DEPARTEMENT FRANCE DOMAINE
SITE D'AIX-en-PROVENCE



10, AVENUE DE LA CIBLE
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

☎ 04 42 37 54 36
☎ 04 42 37 54 08

✉ andré.cauvin@dgfip.finances.gouv.fr



Communauté Urbaine
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
Développement Durable et Attractivité du Territoire
BP 48014 - 13567 MARSEILLE cedex 02

AVIS n° 2010-054V2546
Connexe:2009-054V0736
Affaire suivie par: M. CAUVIN

Objet : Commune de Marignane.
Estimation immobilière.

Vos Réf. : v/lettre du 29/06/2010
DUFH/LG/JV

Aix-en-Provence, le 09/07/2010

AVIS OFFICIEUX

Monsieur le Président ,

Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une estimation de l'ensemble immobilier non bâti sis Quartier Florides, cadastré section Z n°44 pour une surface de 3348m², propriété de la Commune de Marignane.

J' ai l' honneur de vous faire connaître, que la valeur vénale actuelle du bien dont il s' agit, est de l' ordre de:

27 000 € H.T.
(VINGT SEPT MILLE EUROS HORS TAXES)

J' attire toutefois votre attention sur le fait que cette estimation, inférieure au seuil de consultation du Service des Domaines, actuellement fixé à 75 000 € dans le cas d' évaluations non comprises dans une opération d' ensemble, vous est donnée à titre purement indicatif.

Recherche sur la présence d'amiante, des termites et des risques liés au

Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010

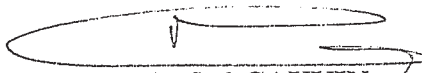
saturnisme: non effectuée.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il vous appartient d'en informer les propriétaires concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Trésorier Payeur Général,
par délégation
l'Inspecteur,**



André CAUVIN

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT